

GUIDE DE LA RÉGLEMENTATION SOCIALE POUR LES ENTREPRISES

Edition 2021

Francis VERBRUGGE
Senior Legal Counsel External, Partena Professional

AVEC LA COLLABORATION DE :

Isabelle CALUWAERTS

Peggy CRIEL

Anne GHYSELS

Catherine LEGARDIEN

Catherine MAIRY

Laurence PHILIPPE

Els POELMAN

Yves STOX

Jonas VERPLANKEN

Editeur responsable : Bas Kniphorst

© 2021 Wolters Kluwer Belgium SA
Zénobe Gramme (bâtiment G)
Square des Conduites d'Eau 9-10
4031 Liège

Service clientèle et adresse de correspondance :

Motstraat 30
2800 Malines
Tél. : 015 78 76 00
client.BE@wolterskluwer.com
www.wolterskluwer.be

Hormis les exceptions expressément fixées par la loi, aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, introduit dans un fichier de données automatisé, ni diffusé, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable et écrite de l'éditeur.

D/2021/2664/119
978-94-03-01951-2
BP/GPP-YI21001

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

PARTIE 1 Le contrat de travail	
Chapitre I Conclusion du contrat de travail	1
Notion de contrat de travail	1
Types de contrats suivant la nature du travail	2
Durée du contrat de travail	8
Qui peut conclure un contrat de travail?	14
Obligation scolaire et embauche	15
Un contrat écrit est-il obligatoire?	17
Un contrat conclu par voie électronique?	19
Chapitre II Exécution du contrat de travail	25
I La période d’essai / Tests préliminaires à l’engagement	25
Période d’essai	25
Tests préliminaires à l’engagement	26
II Obligations et responsabilité des travailleurs	27
Les obligations du travailleur	28
Responsabilité du travailleur	34
1. Au cours de l’exécution du contrat	35
2. En dehors de l’exécution du contrat	41
III Obligations et responsabilité de l’employeur	42
Les obligations de l’employeur	42
Pouvoir disciplinaire de l’employeur	43
Responsabilité de l’employeur et recours	44
IV La modification unilatérale d’un élément du contrat	51
Principe	51
Les limites au droit de modifier les éléments du contrat	53
1. La modification doit être unilatérale	54
2. La modification doit porter sur un élément essentiel du contrat	55
3. La modification doit être importante	63
4. La modification doit être certaine et présenter un caractère temporaire ou définitif	64
Adaptations contractuelles autorisées	65
Attitude du travailleur et conséquences d’une modification irrégulière	66
V Le cautionnement	70
VI La clause de non-concurrence	72
Principes	72
Quelques précisions	75
Renonciation à l’application d’une clause de non-concurrence	76
Aspects social et fiscal	77
Tableau de synthèse	79
VII La clause d’écologie ou de formation	80

Chapitre III La suspension du contrat de travail	89
I Retards, absences, heures perdues	89
Le retard ou l'absence involontaire	89
Impossibilité d'entamer ou de poursuivre le travail	92
1. Que se passe-t-il si la maladie ou l'accident survient peu de temps après le début de l'activité journalière?	96
2. La rémunération journalière complète est-elle due si la journée de travail est interrompue parce que le travailleur doit se soumettre à des examens ou des soins médicaux?	97
Absence pour remplir son devoir électoral	98
Le cas de grève	99
II La maladie et l'accident	100
La justification de l'incapacité de travail	101
Contrôle de l'incapacité	107
Litige médical	115
La rémunération garantie à charge de l'employeur	120
1. Règles applicables aux employés (y compris les représentants de commerce)	121
2. Règles applicables aux ouvriers	130
3. Règles applicables aux domestiques	135
4. Tableau de synthèse – Intervention de l'employeur	136
La rechute	137
1. Solde de la rémunération garantie	139
2. Autre incapacité de nature différente	143
Reprise partielle du travail	145
1. Introduction	145
2. Acceptation préalable de la reprise partielle par l'employeur	146
3. Reprise d'un travail adapté autorisé seulement par le médecin-traitant	151
4. Reprise d'un travail adapté autorisé par le médecin-conseil de la mutuelle	152
5. Cumul des indemnités de mutuelle avec un revenu professionnel	159
6. Incapacité totale survenant pendant une reprise partielle	161
7. Incidences d'une reprise partielle du travail	164
Reprise complète du travail	172
Exclusions du droit à la rémunération garantie	178
Rupture du contrat pendant la maladie	183
Epidémie de Coronavirus (Covid-19) – Quarantaine du travailleur	184
III L'accident du travail	185
Formalités administratives	186
Rémunération garantie	193
1. Règles applicables aux ouvriers et aux domestiques	194
2. Règles applicables aux employés	199
3. Synthèse de l'intervention de l'employeur en cas d'accident de travail	201
4. Qu'entend-on par rémunération quotidienne moyenne?	201
Situations particulières	202
Incidences sur d'autres législations	205
IV La grossesse et l'accouchement	207
Droit d'absence pour examens médicaux prénatals	208
Protection de la santé et de la sécurité de la travailleuse	209
1. Interdiction d'exécuter certains travaux	210
2. Possibilité de refuser un travail de nuit	219
3. Interdiction d'effectuer des heures supplémentaires	222

Le congé de maternité	223
1. Congé prénatal	225
2. Congé postnatal	232
3. Synthèse relative à la durée du congé de maternité (depuis le 01.07.2004)	240
L'assurance maternité	241
Congé de maternité et incapacité de travail	245
1. Incapacité coïncidant avec la période de repos prénatal	245
2. Incapacité avant le repos de maternité et se prolongeant après celui-ci	246
3. Incapacité survenant pendant le repos de maternité et se prolongeant après celui-ci	247
4. Incapacité survenant immédiatement après la fin du repos postnatal	248
Obligations administratives	249
Rupture du contrat et protection contre le licenciement	250
Congé d'allaitement et pauses d'allaitement	251
Congé de maternité converti en cas de décès ou de l'hospitalisation de la mère	256
1. Principe	256
2. En cas de décès de la mère	257
3. En cas d'hospitalisation de la mère	258
V Les vacances annuelles	260
Personnes bénéficiaires du droit aux congés	260
Modalités d'attribution des congés	264
La durée des congés payés	268
1. Règles pour les employés	269
2. Règles pour les ouvriers et artistes	280
3. Règles pour les jeunes travailleurs (= "vacances-jeunes")	285
4. Règles pour certains travailleurs âgés (= "vacances-seniors")	289
Réflexion sur le calcul de la durée des vacances: le "crédit d'heures de vacances"	293
Les pécules de vacances	294
1. Pécules pour les employés et apprentis "intellectuels"	294
2. Pécule pour les ouvriers, domestiques et apprentis "manuels"	303
3. Pécule pour les jeunes travailleurs (= "vacances-jeunes")	305
4. Pécule pour certains travailleurs âgés (= "vacances seniors")	307
5. Pécule de sortie pour employés en cas de rupture de contrat et situations assimilées	310
6. Pécule en cas d'impossibilité de prendre ses congés	315
7. Décompte de décembre pour les employés réduisant leur temps de travail	316
8. Pécules extra-légaux	319
9. Tableau de synthèse relatif à l'octroi des pécules de vacances	320
Les jours de vacances supplémentaires (ou vacances européennes) en cas de début ou de reprise d'activité	321
1. Contexte et objet	321
2. Conditions générales d'application	322
3. Durée des vacances supplémentaires	328
4. Droit à des jours de vacances ordinaires et à des vacances supplémentaires	334
5. Pécule de vacances pour les jours de vacances supplémentaires	335
6. Dernières précisions	345
Incidences de certains événements sur les congés	346
VI Le chômage temporaire pour raisons économiques des ouvriers	353
Notion de causes économiques	355
Formalités de notification à charge de l'employeur	356
Sanctions pour non-respect des formalités de notification ou autre engagement	363
Durée autorisée du chômage économique	364
Modification du régime de chômage instauré	369
Indemnisation du travailleur	372

Etablissement et délivrance de documents sociaux	375
Incidences du chômage économique sur certains événements	382
Chômage temporaire pour raisons économiques des ouvriers et épidémie de coronavirus (Covid-19)	386
VII Le chômage temporaire pour cause d'accident technique	390
Notion d'accident technique	391
Formalités administratives	392
Indemnisation	398
VIII Le chômage temporaire pour cause d'intempéries	400
Principes	400
Notion d'intempéries	401
Communication à l'ONEm	402
Avertissement des travailleurs concernés	408
Indemnisation	410
Rupture du contrat par le travailleur	411
Avantages sectoriels	412
IX Le chômage temporaire pour raisons économiques des employés	413
Principe et champ d'application	414
Conditions d'application	415
1. Entreprises en difficulté	416
2. Conclusion d'une CCT ou d'un plan d'entreprise	417
3. Demande de reconnaissance auprès du Ministre de l'emploi	424
Procédure à respecter pour la mise en chômage	425
1. Première phase: envoi par recommandé du "formulaire spécial C106A"	426
2. Seconde phase: affichage dans l'entreprise, notification électronique à l'ONEm, communication au conseil d'entreprise	427
Régimes et durées autorisées du chômage économique	430
Indemnisation du travailleur	436
Formalités administratives	439
Incidence du chômage économique sur une période d'incapacité	440
Incidences du chômage économique sur la rupture du contrat	441
Chômage temporaire pour raisons économiques des employés et épidémie de coronavirus (Covid 19)	444
1. Période du 13.03.2020 au 31.08.2020	444
2. Période du 01.09.2020 au 30.09.2020	445
3. Période du 01.10.2020 au 31.03.2021	448
Recours à l'application temporaire de la CCT n° 148	449
X Le chômage temporaire pour cas de force majeure	455
Principes	455
Notion de force majeure	456
1. Caractéristiques de la définition	457
2. Hypothèses d'application	458
Durée du chômage pour cause de force majeure	467
Formalités à accomplir par l'employeur	468
1. Communication de la force majeure (= déclaration électronique)	469
2. Délivrance de formulaires et déclaration(s) électronique(s)	471

Indemnisation des travailleurs	475
Incidences du chômage temporaire pour force majeure	476
XI Le chômage temporaire pour force majeure et l'épidémie de coronavirus (Covid-19)	479
Période du 13.03.2020 au 31.08.2020	480
1. Assouplissement de l'application de la notion de force majeure	480
2. Modalités de suspension de l'exécution du contrat	481
3. Procédure simplifiée de mise en chômage temporaire	489
4. Formalité à charge du travailleur	490
5. Indemnisation particulière pour la période de chômage	491
Période du 01.09.2020 au 30.09.2020	492
1. Principes	492
2. Formalité à accomplir	495
Période du 01.10.2020 au 31.03.2021	496
1. Principes	497
2. Formalités à charge de l'employeur	498
3. Formalités à charge du travailleur	499
4. Indemnisation particulière pour la période de chômage	500
Quarantaine du travailleur – Absence pour la garde d'un enfant	501
1. Mise en quarantaine du travailleur	502
2. Absence pour la garde d'un enfant	507
XII La grève	513
Indemnisation	514
Incidences d'une grève sur certains événements	520
Chapitre IV La rupture du contrat de travail	525
I La rupture du contrat avec préavis	525
Notification écrite et mentions obligatoires	526
Modalités de notification	532
1. Par la remise de la main à la main	533
2. Par lettre recommandée	534
3. Par exploit d'huissier	535
Sanction pour non-respect des modalités de notification	536
1. Résiliation du contrat par l'employeur	537
2. Résiliation du contrat par le travailleur	538
Prise de cours du préavis	539
Détermination de l'ancienneté du travailleur	545
1. Notion d'ancienneté	545
2. Précisions diverses	546
3. Ancienneté conventionnelle	547
4. Ancienneté spécifique en qualité de travailleur intérimaire	548
La durée des préavis (à partir du 1er janvier 2014)	549
1. Délais de préavis pour les travailleurs en service à partir du 1er janvier 2014	550
2. Délais de préavis pour les travailleurs en service avant le 1er janvier 2014	557
3. Régime dérogatoire – Applicable à certains ouvriers à partir du 1er janvier 2014	566
4. Délais de préavis en cas de RCC (régime de chômage avec complément d'entreprise)	567
5. Délais de préavis réduits ou absence de préavis	570
6. Dispositions transitoires pour les contrats de travail existants	581
Le contre-préavis des travailleurs	582
Pendant l'exécution du préavis	583
Incidences de certaines absences (suspensions) sur le préavis	587
1. La maladie ou l'accident	589
2. Les vacances annuelles	593
3. Congé de maternité	595

4. Repos compensatoires (pour heures supplémentaires et réduction du temps de travail)	596
5. Jours de chômage temporaire pour cause de force majeure liée au coronavirus – Covid-19	597
6. Autres cas de suspension	598
Calcul de la durée des périodes de suspension du préavis	599
1. Première étape - détermination du nombre de jours de suspension	599
2. Deuxième étape - prolongation du préavis à concurrence du nombre de jours obtenus	601
II La rupture du contrat avec indemnité compensatoire de préavis	605
Notification de la rupture	606
Octroi d'une indemnité de préavis	609
La rupture immédiate pendant une période d'incapacité de travail	616
Les retenues applicables	619
Modalités de paiement	622
L'indemnité due à l'employeur	627
III La rupture du contrat pendant la période d'essai	628
IV La rupture immédiate du contrat pour faute grave	629
La notion de faute grave	630
Modalités de rupture	634
1. Rompre le contrat de travail	635
2. Notifier les motifs de la rupture	643
Le contrôle judiciaire	650
V La rupture du contrat par abandon de travail	653
VI La rupture du contrat pour cas de force majeure	654
Principes généraux relatifs à la force majeure	654
La question de l'incapacité définitive de travailler jusqu'à la fin 2016	656
La question de l'incapacité définitive de travailler à partir de 2017	658
Le trajet de réintégration	659
1. Procédure à respecter dans le cadre du trajet de réintégration	660
2. Trajet de réintégration et attitude du médecin-conseil de la mutuelle	670
3. Fin du trajet de réintégration et constat d'une force majeure	671
4. Schéma récapitulatif général	674
5. Incapacité définitive suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle	680
VII La rupture d'un contrat à durée déterminée ou pour un travail nettement défini	681
Rupture au terme convenu	682
Rupture avant le terme convenu	683
1. Par la volonté de l'une des parties	684
2. Travailleur en incapacité de travail	690
VIII La rupture de commun accord	693
IX La rupture du contrat avant le début de son exécution	694
Principe	695
Possibilité de notifier un délai de préavis avant exécution?	696
X La rupture du contrat de certains travailleurs protégés	697
Travailleurs protégés	698
Caractéristiques du mécanisme de protection	699
1. Interdiction de licencier	699
2. Limitations	700

3. Période de protection	701
4. Sanctions d'une rupture irrégulière	702
5. Cas d'application - protection de la femme enceinte et en congé de maternité	703
Tableau de synthèse	709
XI La motivation du licenciement (CCT n° 109)	710
Présentation générale de la CCT n° 109	711
Travailleurs concernés	712
1. Principe	712
2. Cas de licenciements exclus	713
Droit de connaître le motif du licenciement	714
1. Principe et procédure	714
2. Sanction	717
Licenciement manifestement déraisonnable	718
1. Notion	719
2. Contrôle des motifs du licenciement	720
3. Sanction	721
4. Régime de la charge de la preuve	724
XII Maintien de la notion de licenciement abusif pour certains ouvriers	725
Notion de licenciement abusif	726
Charge de la preuve	729
Sanction du licenciement abusif	730
XIII Les paiements dus et documents à remettre en fin de contrat	731
Paiements dus	732
1. Au moment de la rupture ou au plus tard à la date habituelle de paie qui suit la rupture	733
2. Postérieurement à la date habituelle de paie	734
Délivrance de certains documents	735
Autres formalités ou obligations	736
XIV Indemnité en compensation du licenciement pour les ouvriers	737
Suppression progressive de l'allocation de licenciement	738
Octroi d'une indemnité en compensation du licenciement	739
XV Reclassement professionnel et intervention dans les frais	745
Régime général de reclassement professionnel	746
1. Travailleurs concernés	747
2. Notion de reclassement professionnel	750
3. Offre de reclassement professionnel et prestataire de services	751
4. Déroulement et modalités du reclassement professionnel	752
Régime particulier de reclassement pour les travailleurs âgés de 45 ans et plus (CCT n° 82)	766
1. Travailleurs concernés	767
2. Notion de reclassement professionnel	771
3. Offre de reclassement et prestataire de services	772
4. Début de la procédure de reclassement	773
5. Déroulement de la procédure	780
6. Incidences de la procédure de reclassement	781
7. Sanctions	784
Tableau comparatif – Régimes général et particulier de reclassement professionnel	786
Régime particulier de reclassement professionnel pour les travailleurs dont le contrat a pris fin pour cause de force majeure médicale invoquée par l'employeur	787
Intervention dans les frais d'outplacement pour les travailleurs victimes d'une restructuration d'entreprise	795

PARTIE 2 Les contrats de travail particuliers	
Chapitre I Le contrat de travail à temps partiel	801
Définition du travail à temps partiel	801
Un contrat de travail écrit	802
Durée du temps de travail	806
1. Notions de régime de travail et d'horaires de travail	806
2. Durée minimale des prestations	814
3. Publicité des horaires de travail	822
4. Contrôle des dérogations à l'horaire normal	823
5. Sanctions	828
6. Heures complémentaires	831
La rémunération du travailleur à temps partiel	832
1. Détermination du salaire	832
2. Rémunération au moins égale à celle d'1/3 d'un temps plein	833
3. Rémunération moyenne en cas d'horaire variable et de durée hebdomadaire moyenne	834
4. Heures complémentaires ouvrant le droit à un sursalaire	836
5. Remarques générales	841
6. Récapitulatif	842
Priorité pour l'obtention d'un emploi vacant	844
Incidences du travail à temps partiel	852
1. Incapacité de travail	852
2. La rupture du contrat	853
3. Les congés de circonstance ou petits chômages	855
4. Les jours fériés	856
5. Instauration d'un régime de travail à temps partiel	857
Droit au travail à temps partiel	858
Principe général de non-discrimination	861
Les travailleurs à temps partiel et la sécurité sociale	862
Chapitre II Le contrat pour une durée déterminée ou pour un travail nettement défini	863
Notions générales	864
1. Contrat conclu pour une durée déterminée	865
2. Contrat conclu pour un travail nettement défini	872
Conditions de validité du contrat	873
Contrats successifs à durée déterminée ou pour un travail nettement défini	877
Exécution et suspension du contrat	881
Remarques générales	885
Tableau de synthèse portant sur trois types de contrats limités dans le temps	886
Chapitre III Le contrat de travail de remplacement	887
Nature et objet du contrat	888
Forme et contenu du contrat de remplacement	891
Durée du contrat de remplacement	894
Contrats de remplacement successifs	898
Exécution du contrat	901
Rupture du contrat	906
1. Contrat à durée déterminée	907
2. Contrat à durée indéterminée	908
Questions particulières	913
1. Présence simultanée dans l'entreprise du remplaçant et du travailleur remplacé	913
2. Succession d'un contrat à durée déterminée et d'un contrat de remplacement	916

Chapitre IV Le contrat de représentant de commerce	917
Définition du représentant de commerce	918
Règles spécifiques en cours de contrat	922
1. La rémunération du représentant	923
2. La rémunération en cas de suspension du contrat	926
3. Durée du temps de travail	931
Règles spécifiques en fin de contrat	932
1. Droit aux commissions après contrat	933
2. L'indemnité d'éviction	934
La clause de non-concurrence	940
Chapitre V Le contrat de travail de domestique	941
Définition du travailleur domestique	941
Le contrat de travail et la réglementation du travail	942
Cas particuliers	951
Le travailleur domestique et la sécurité sociale	953
Chapitre VI Le contrat de travail d'occupation d'étudiant	954
Étudiants concernés	955
Caractéristiques du contrat d'occupation d'étudiant	956
1. Forme et contenu du contrat	957
2. Contrat à durée déterminée	960
3. Clause d'essai et particularités diverses	961
4. Rupture du contrat	964
Formalités administratives	965
1. Établissement d'une déclaration DIMONA	966
2. Demande de permis de travail pour certains étudiants étrangers	967
Conditions de travail et de rémunération	972
Assujettissement de l'étudiant à la sécurité sociale	978
Aspects fiscaux relatifs à l'occupation d'un étudiant	979
Chapitre VII La convention de premier emploi	981
Employeurs concernés	982
1. Principes et définitions	982
2. Calcul de l'effectif du personnel au 30 juin	984
Quota d'engagements obligatoires	985
1. Généralités	985
2. Détermination du quota de jeunes à occuper au niveau de l'entreprise (fraction ETP)	988
3. Détermination du nombre de jeunes travailleurs occupés dans le trimestre en cours (= réalisation de l'obligation)	990
4. Dispenses de l'obligation d'engagement/d'occupation	993
5. Sanction pour non-respect de l'obligation d'engagement/d'occupation	1007
Travailleurs concernés par une CPE	1008
La convention de premier emploi (CPE)	1014
1. Types de contrats pouvant avoir la qualité de CPE	1015
2. Une convention de premier emploi écrite	1020
3. Une formalité administrative: la carte de premier emploi	1021
4. Durée de la CPE et prolongation(s) éventuelle(s) de celle-ci	1022
5. Exécution de la convention de premier emploi	1025
6. Rémunération du jeune travailleur	1026
7. Fin de la convention de premier emploi	1035
Obligation de stage d'intégration en entreprise de 1 %	1037
Chapitre VIII Le contrat d'occupation de travailleur à domicile	1041

Définition	1042
Obligation d'établir un contrat écrit	1044
Règles spécifiques pour certains cas de suspension du contrat	1047
Rupture du contrat	1051
Réglementations du travail applicables	1052
Chapitre IX Le télétravail	1057
Le télétravail régulier ou "structurel" (CCT n° 85)	1058
1. Définition du télétravail régulier	1059
2. Travailleurs et employeurs concernés	1060
3. Conditions d'application du télétravail régulier	1061
4. Modalités d'exercice du télétravail régulier	1065
5. Remboursement des coûts du télétravail régulier	1073
6. Télétravail et accident du travail	1078
7. Introduction du télétravail régulier dans l'entreprise	1079
Le télétravail occasionnel (non régulier)	1080
1. Introduction	1080
2. Définition du télétravail occasionnel	1081
3. Travailleurs et employeurs concernés	1082
4. Hypothèses d'application du télétravail occasionnel	1083
5. Conditions de travail applicables	1084
6. Introduction d'une demande et accord de l'employeur	1085
7. Contenu de l'accord des parties	1086
8. Etablissement d'un cadre général pour l'application du télétravail occasionnel	1087
9. Télétravail occasionnel et accident du travail	1088
Chapitre X Le contrat de travail temporaire et intérimaire	1089
Cas d'application et durée du contrat	1090
1. Remplacement temporaire d'un travailleur permanent dont le contrat est suspendu ou a pris fin	1091
2. Pour répondre à un surcroît temporaire de travail	1092
3. Pour procéder à l'exécution d'un travail exceptionnel	1093
4. Pour un motif d'insertion (uniquement dans le cadre d'un contrat de travail intérimaire)	1094
5. Synthèse relative aux hypothèses dans lesquelles le recours au travail temporaire et intérimaire est autorisé – Durée du contrat	1103
Procédures d'autorisation et/ou d'information	1104
1. Dans le cadre d'un contrat pour l'exécution d'un travail temporaire	1104
2. Dans le cadre d'un contrat de travail intérimaire	1108
Informations générales à fournir aux syndicats	1111
Le contrat de travail temporaire	1112
1. Forme du contrat	1113
2. Clause d'essai	1115
3. Rupture du contrat	1116
Le contrat de travail intérimaire	1120
1. L'intérimaire et l'entreprise de travail intérimaire	1121
2. L'intérimaire et l'utilisateur	1136
3. L'entreprise de travail intérimaire et l'utilisateur	1137
La mise de travailleurs à la disposition d'utilisateurs	1138
1. Généralités	1138
2. Exceptions	1141
La mise à disposition au sein d'un groupement d'employeurs	1146
Chapitre XI Le flexi-job	1156
Notion de "flexi-job"	1156
Employeurs concernés	1157
Travailleurs concernés	1158

Conditions d'exercice d'un "flexi-job"	1159
Les contrats pour un "flexi-job"	1162
1. Le contrat-cadre	1163
2. Le contrat de travail pour un "flexi-job"	1167
Déclaration Dimona des "flexi-jobs"	1172
1. Déclaration Dimona par contrat et par trimestre	1173
2. Déclaration Dimona par jour (contrat de travail conclu oralement)	1174
3. Notification de la déclaration Dimona	1175
Enregistrement des présences	1176
Flexisalaire et flexipécule de vacances	1177
Flexi-job – Sécurité sociale et fiscalité	1179
Les flexi-jobs et la réglementation du travail au sens large	1180
Les droits sociaux des travailleurs exerçant un flexi-job	1181
Sanctions pour non respect des dispositions légales	1182
PARTIE 3 La réglementation du travail	
Chapitre I La durée du travail	1183
I Dispositions générales	1183
Notion de durée du travail	1185
Travailleurs concernés	1189
Les limites minimales du temps de travail	1190
1. Durée minimale de 3 heures au moins par prestation	1191
2. Durée hebdomadaire minimale au moins égale à 1/3 d'un temps plein	1192
3. Limite minimale journalière de 6 heures pour les travailleurs occupés la nuit	1193
Les limites maximales de la durée du travail	1194
1. Sur le plan journalier	1195
2. Sur le plan hebdomadaire	1196
3. Pour certaines activités exercées la nuit	1197
La question de la réduction du temps de travail	1198
Les dérogations aux limites normales du temps de travail	1199
Tableau de synthèse – Dépassement des limites normales	1200
Récupération des dépassements des limites normales	1201
1. Régime général	1202
2. Régime particulier	1204
3. Comment déterminer les heures de dépassement?	1205
4. Modalités de récupération	1208
5. Époque de paiement des heures de dépassement	1209
6. Incidences des repos compensatoires sur le contrat de travail	1210
7. Possibilité pour le travailleur de renoncer à la récupération de certaines heures de dépassement	1212
Octroi d'un sursalaire	1215
1. Principes	1216
2. Quelques précisions encore	1218
3. Modalités de calcul des sursalaires	1219
4. Tableau récapitulatif - Limites hebdomadaires - Sursalaire - Repos compensatoire	1220
5. Applications pratiques	1221
6. Un régime dérogatoire en matière de paiement de sursalaires	1222
7. Paiement des sursalaires	1223
8. Conversion du sursalaire en repos compensatoires	1224
Les heures supplémentaires volontaires	1225
Les temps de pause	1230

Les intervalles de repos entre la cessation et la reprise du travail	1231
Durée du travail des jeunes (moins de 18 ans)	1233
II Dispositions particulières pour le travail à temps partiel	1237
Notion de travail à temps partiel	1237
Dépassement de l'horaire de travail à temps partiel	1238
III Le système de l'horaire flexible de travail	1239
Présentation générale	1239
Conditions d'application	1240
Respect de la durée hebdomadaire moyenne de travail	1243
Flexibilité et heures supplémentaires	1245
Paie de la rémunération	1248
Adaptation du règlement de travail et avertissement des travailleurs	1250
IV Les horaires flottants	1253
Travailleurs concernés	1254
Les horaires flottants et leurs limites	1255
1. Plages fixes et plages variables (mobiles)	1256
2. Limites journalière et hebdomadaire	1257
Respect d'une durée hebdomadaire moyenne au cours d'une période de référence	1258
1. Principe	1258
2. Tempéraments apportés au respect d'une durée hebdomadaire moyenne	1259
Paie de la rémunération et particularités	1262
Horaires flottants et heures supplémentaires	1263
Instauration du système et modalités d'application	1264
Mise en place d'un système de suivi du temps	1267
Dispositions transitoires pour régimes flottants existants	1268
V Tableau de synthèse comparatif sur la flexibilité en matière de temps de travail	1269
VI L'introduction de nouveaux régimes de travail dans les entreprises	1270
Principes	1270
Employeurs et travailleurs concernés	1271
Dérogations autorisées	1273
1. Dérogations à la durée du travail	1274
2. Dérogation à l'interdiction du travail dominical	1276
3. Dérogation à l'interdiction du travail de nuit	1278
4. Dérogations à la législation sur les jours fériés	1280
5. Dérogations dans le secteur de la construction	1282
6. Remarque générale	1284
Incidences de l'introduction d'un nouveau régime de travail	1285
1. Rémunérations	1286
2. Règlement de travail	1293
Procédure	1294
1. Information préalable	1295
2. Négociation	1296
Chapitre II Le repos du dimanche	1302
Principe général et champ d'application	1302
Dérogations au principe du repos dominical	1303
1. Dérogations applicables dans toutes les entreprises sans limitation	1304

2. Dérogations propres à certains secteurs ou entreprises sans limitation	1305
3. Dérogations propres au secteur de la distribution	1306
4. Dérogations limitées et/ou particulières	1310
Dispositions spécifiques pour le travail dominical des jeunes travailleurs	1315
Conditions de travail en rapport avec le travail dominical	1319
1. L'octroi d'un repos compensatoire	1320
2. La rémunération du travail dominical	1321
Chapitre III Le travail de nuit	1322
Travailleurs et employeurs concernés	1323
Dérogations à l'interdiction d'un travail de nuit	1324
1. Exceptions prévues par la loi	1325
2. Exceptions prévues par arrêté royal	1326
3. Exceptions conventionnelles	1327
Procédure générale d'introduction d'un régime de travail comportant des prestations de nuit (entre 24h et 5h du matin)	1328
Procédure particulière d'introduction d'un travail de nuit pour les entreprises de l'e-commerce	1332
Mesures d'encadrement du travail de nuit: CCT n° 46 et 49	1336
1. Employeurs et travailleurs concernés	1337
2. Modalités d'application	1338
3. Procédure de passage à un régime de travail visé par la CCT n° 46	1344
4. Possibilités de retour à un autre régime de travail	1345
5. Organisation du transport	1353
6. Attribution d'une indemnité financière	1354
7. Intervalles de repos et durée du travail	1355
Insertion des travailleurs dans un régime de nuit	1359
Durée du travail pour les travailleurs de nuit	1362
Travail de nuit pour les jeunes travailleurs (- de 18 ans)	1368
Questions particulières	1369
1. Les gardes dormantes	1370
2. La rémunération du travail de nuit	1371
Chapitre IV Les jours fériés	1372
Principes généraux	1372
Remplacement des jours fériés coïncidant avec un jour d'inactivité	1378
1. Généralités	1378
2. Situations particulières	1381
Occupation un jour férié et octroi d'un repos compensatoire	1389
La rémunération du jour férié (d'un jour de remplacement ou d'un jour de repos compensatoire)	1392
Les jours fériés en cas de suspension du contrat	1396
Les jours fériés en cas de fin du contrat	1399
Chapitre V Les congés de circonstance ("petits chômages")	1403
Congés de circonstance autres que le congé d'adoption	1404
1. Motifs et durée de l'absence	1404
2. Modalités d'octroi	1415
3. Paiement des jours de congé de circonstance	1418
4. Protection contre le licenciement en cas de congé de naissance	1420
Congé d'adoption	1421
Congé pour soins d'accueil	1430
Congé parental d'accueil	1437

Chapitre VI Les congés pour raisons impérieuses	1445
Principes	1445
Caractéristiques générales	1446
Incidences sur la durée du travail	1451
Sur le plan social	1452
Chapitre VII Les congés thématiques	1453
Droit à l'interruption de carrière pour assister une personne en soins palliatifs	1454
Droit à l'interruption de carrière pour l'assistance ou l'octroi de soins à un membre du ménage ou de la famille qui souffre d'une maladie grave	1467
1. Dispositions générales	1467
2. Dérogations en cas d'hospitalisation d'un enfant	1481
Droit à l'interruption de carrière pour l'aidant proche reconnu	1489
1. Reconnaissances de l'aidant proche et de la personne aidée	1491
2. Octroi du congé pour aidants proches	1495
Droit à l'interruption de carrière à titre de congé parental	1502
Congé parental coronavirus Covid-19	1519
Synthèse relative aux "congés thématiques" (situation en vigueur au 01.01.2021)	1521
Congé parental sur la base de la CCT n° 64	1522
1. Principes	1522
2. Bénéficiaires du congé	1524
3. Conditions requises pour l'exercice de ce droit	1525
4. Avertissement écrit	1528
5. Mise en œuvre du congé parental	1529
6. Absence d'octroi d'un revenu de remplacement	1532
7. Interdiction de cumul	1533
8. Protection contre le licenciement	1534
9. Reprise du travail dans l'entreprise	1538
10. Remarques finales	1540
Chapitre VIII Le système du crédit-temps	1541
I Genèse du système et objet du crédit-temps	1541
II Employeurs et travailleurs concernés par la CCT n° 103	1549
III Les 3 régimes prévus par la CCT n° 103 (modifiée par la CCT n° 103ter)	1551
Le droit à un crédit-temps "sans motif" (CCT n° 103)	1551
Le crédit-temps "avec motif" (CCT n° 103 et 103ter)	1552
Le crédit-temps "fin de carrière" (CCT n° 103 et 103ter)	1562
Le crédit-temps "fin de carrière corona" (A.R. n° 46 du 26 juin 2020)	1574
Dispositions communes aux 2 régimes de crédit-temps	1581
1. Contrat de travail écrit en cas de réduction des prestations	1581
2. Respect de la fraction de réduction des prestations	1582
3. Calcul du délai d'occupation de 12 ou 24 mois	1584
4. Condition de carrière de 25 ans (art. 10, § 3)	1587
5. Condition de carrière de 28 ans	1588
6. Organisation du travail en cas de réduction d'1/5e	1589
Prolongation ou transition (passage) d'un régime de crédit-temps à l'autre	1590
Maintien du crédit-temps en cas de changement d'employeur?	1594
IV Les modalités d'exercice du droit au crédit-temps	1595
Accord de l'employeur dans les entreprises de 10 travailleurs ou moins	1596
Procédure d'introduction de la demande	1597

Le report ou le retrait de l'exercice du droit	1598
1. Le report général de l'exercice du droit	1599
2. Le report spécifique pour certains travailleurs âgés de 55 ans ou plus	1600
3. Le retrait ou la modification de l'exercice du droit (= le rappel du travailleur)	1601
V Les règles d'organisation du crédit-temps	1602
Limitation des absences simultanées	1603
Mécanisme de préférence et de planification	1609
VI Absence d'obligation de remplacement	1610
VII Octroi des allocations d'interruption	1611
Crédit-temps "sans motif"	1612
Crédit-temps "avec motif"	1613
Crédit-temps "fin de carrière"	1616
1. Principe	1616
2. Conditions d'âge dérogatoires (en vigueur pour la période 2019–2020)	1618
3. Montants	1622
Dernières précisions en rapport avec l'allocation d'interruption	1623
VIII Modalités d'octroi des allocations	1624
IX Garanties d'exercice du droit au crédit-temps	1628
Maintien de la fonction	1629
Protection spéciale contre le licenciement	1630
X Reprise du travail avant la date de fin prévue	1635
XI Aspects de sécurité sociale du crédit-temps	1636
XII Tableau de synthèse au 1^{er} janvier 2021	1642
XIII "Crédit-temps corona" pour les entreprises reconnues en restructuration ou en difficulté (A.R. n° 46 du 26 juin 2020)	1644
Employeurs concernés	1647
Principes	1648
Formalités	1649
Droit à une allocation	1650
Procédure de demande d'allocation	1651
Remarque importante - Calcul de l'indemnité de préavis	1652
Chapitre IX Le congé-éducation payé	1653
Le congé-éducation payé (Région wallonne, Région de Bruxelles-Capitale, Communauté germanophone)	1653
1. Les bénéficiaires du congé-éducation payé	1654
2. Formations ouvrant le droit au congé-éducation	1655
3. Durée du congé-éducation payé	1658
4. Prise du congé-éducation et planification de celui-ci	1664
5. Obligations à remplir par le travailleur	1668
6. Rémunération du congé-éducation	1673
7. Perte du droit au congé-éducation (ex.: abandon, assiduité insuffisante, échec)	1675
8. Protection contre le licenciement	1676
9. Remboursement des rémunérations	1679
Congé de formation flamand (Vlaams opleidingsverlof)	1684
1. Employeurs et travailleurs visés	1685
2. Formations ouvrant le droit au congé de formation flamand	1686

3. Durée du congé de formation flamand	1687
4. Demande, planification et période de prise de cours du congé de formation flamand	1688
5. Rémunération du congé de formation flamand et remboursement	1689
6. Dispositions transitoires	1693
7. Dérogations spécifiques liées à la crise du coronavirus Covid-19	1694
Chapitre X Congé sans solde, don de jours de congés conventionnels et épargne-carrière	1695
Le congé sans solde	1696
1. Notion	1697
2. Accord des parties et modalités d'exercice	1698
3. Le retour au travail	1699
4. Incidences du congé sans solde	1700
Le don de jours de congés conventionnels	1701
1. Principes généraux	1701
2. Conclusion d'une CCT ou adaptation du règlement de travail	1702
3. Conditions posées pour l'obtention d'un don de congés	1703
4. Procédure relative à la demande d'un don de congés	1704
5. Suspension du contrat du travailleur bénéficiaire	1705
L'épargne-carrière	1706
1. Objectif et définition de l'épargne-carrière	1706
2. Les éléments de l'épargne-carrière	1707
3. Mise en œuvre de l'épargne-carrière	1710
4. Dispositions relatives à l'encadrement de l'épargne-carrière	1711
5. Cessation du contrat et épargne-carrière	1712
Chapitre XI La formation des travailleurs	1713
Employeurs concernés	1714
Concrétisation de l'objectif interprofessionnel	1715
Précisions diverses	1719
Chapitre XII La rémunération et les indemnités diverses	1723
I Notion de rémunération	1723
II Fixation de la rémunération	1726
III Paiement et protection de la rémunération	1733
Monnaie du paiement	1734
Mode de paiement	1735
Époque et date de paiement	1738
Protection de la rémunération en cas de saisie ou de cession	1742
Décompte et quittance pour solde de tout compte	1743
Le privilège des travailleurs sur la rémunération	1745
IV Les avantages en nature	1746
Le principe du paiement en nature	1747
Évaluation des prestations en nature	1751
Octroi des avantages en nature en cas de suspension	1754
V Les avantages de toute nature & les remboursements de frais professionnels	1755
Les avantages de toute nature	1755
1. Disposition gratuite d'une habitation	1757
2. Chauffage-électricité et autres charges	1759
3. Repas fournis à titre gratuit ou à prix réduits	1760
4. Prêts à intérêt réduit	1761
5. Utilisation privée d'une voiture de société	1762

6. Utilisation d'un vélo d'entreprise	1765
7. Mise à disposition pour un usage privé d'un PC et/ou d'une connexion internet et/ou d'une tablette numérique et/ou d'un GSM, smartphone et/ou d'un abonnement téléphonique	1768
8. Intervention patronale dans l'achat d'un "PC privé" par le travailleur	1771
Les avantages sociaux immunisés	1775
1. Sur le plan social	1776
2. Sur le plan fiscal	1777
Les indemnités pour dépenses professionnelles	1780
Octroi d'avantages non récurrents liés aux résultats (CCT n° 90)	1783
Octroi d'une prime bénéficiaire	1786
Synthèse des aspects sociaux et fiscaux de certains avantages, indemnités, primes et allocations	1790
VI Retenues sur les rémunérations	1791
Retenues autorisées	1791
Calcul et limites des retenues	1792
VII Saisie et cession de la rémunération	1794
Notion de saisie-arrêt exécutoire	1795
Notion de cession de rémunération	1797
Sommes saisissables ou cessibles	1801
Les quotités saisissables ou cessibles	1805
1. Principes généraux	1805
2. Diminution des quotités pour enfant(s) à charge	1807
3. Modalités de calcul	1814
4. Indemnités et situations particulières	1817
Concours entre cessions et saisies	1821
La traçabilité des rémunérations versées sur un compte à vue	1825
Le règlement collectif de dettes	1829
Chapitre XIII La mobilité dans les relations de travail	1833
I Introduction	1833
II Déplacement domicile-lieu de travail	1836
Déplacement avec un transport en commun	1836
1. Caractère obligatoire de l'intervention patronale	1836
2. Montant de l'intervention	1838
3. Époque de remboursement	1843
4. Modalités de remboursement	1844
5. Dérogations sectorielles	1847
6. Aspects sociaux et fiscaux de l'intervention	1848
Déplacement avec une voiture privée	1851
Déplacement avec une voiture de société	1856
Déplacement à vélo	1857
1. Vélo privé	1857
2. Mise à disposition d'un vélo de société	1860
Déplacement à pied	1861
Transport collectif organisé ou covoiturage organisé par l'employeur	1862
1. Sur un plan social	1863
2. Sur un plan fiscal	1866
Synthèse relative à l'exonération fiscale accordée au travailleur pour ses frais de transport	1868

III Déplacements professionnels	1869
Caractère obligatoire de l'intervention patronale	1869
Traitement social et fiscal	1870
IV La voiture de société et ses alternatives	1873
Mise à disposition d'une voiture de société	1873
Allocation de mobilité ("cash for car")	1876
Budget mobilité	1877
1. Principes généraux	1877
2. Instauration du budget mobilité	1878
3. Conditions d'octroi et de validité d'un budget mobilité	1879
4. Conséquences juridiques de l'octroi d'un budget mobilité	1882
5. Durée du budget mobilité	1883
6. Montant du budget mobilité	1884
7. Les piliers du budget mobilité	1885
8. Traitement social et fiscal du budget mobilité	1889
9. Gestion du budget mobilité	1893
10. Questions pratiques	1894
V Plans de déplacement	1895
Diagnostic fédéral "déplacements domicile-lieu de travail"	1895
"Plans de déplacements d'entreprise" bruxellois	1896
Chapitre XIV La prépension conventionnelle ou chômage avec complément d'entreprise	1897
I Aperçu général	1897
II Réglementation applicable à partir du 01.01.2008	1899
Conditions d'accès	1900
1. Licenciement du travailleur	1900
2. Existence d'une convention collective de travail	1904
3. Condition d'âge et condition de carrière (à partir du 1 ^{er} janvier 2015)	1905
4. Calcul des années de carrière professionnelle	1930
5. Condition d'admissibilité aux allocations de chômage	1931
6. Inscription dans une cellule pour l'emploi (= particularité)	1932
Le remplacement du prépensionné dans l'entreprise	1933
Entreprises en difficulté ou en restructuration	1940
1. Notions d'entreprises en difficulté ou en restructuration	1941
2. Procédure de reconnaissance	1943
3. Dispositions particulières dérogatoires au régime général	1944
III Les revenus du prépensionné	1949
Allocations de chômage et indemnité de prépension ("complément d'entreprise")	1949
Les retenues sociales et fiscales	1959
IV La gestion active des restructurations	1961
Champ d'application	1962
1. Employeurs concernés	1962
2. Travailleurs concernés	1963
Introduction d'une demande de reconnaissance	1964
Mise en place d'une cellule pour l'emploi	1965
Dispositions dérogatoires au régime général	1966
V Statut du travailleur prépensionné	1971
"Anciens" chômeurs avec complément d'entreprise (= "chômeurs RCC en cours")	1972

“Nouveaux” chômeurs avec complément d’entreprise (= “nouveaux arrivants”)	1973
Interdiction de cumul avec d’autres indemnités	1976
Activités autorisées	1977
Exercice d’une activité en dehors des limites autorisées	1979
Reprise d’une activité professionnelle – CCT n° 17<i>tricies</i>	1980
Incidences sur la pension de retraite	1982
Durée du maintien du statut de travailleur prépensionné	1983
Chapitre XV Permis de séjour et autorisation de travailler en Belgique	1984
Principes généraux	1984
Evolution de la réglementation	1985
1. Jusqu’au 31 décembre 2018	1986
2. A partir du 1 ^{er} janvier 2019	1987
Répartition des compétences entre l’Etat fédéral (séjour) et les Régions (travail)	1988
Procédure pour l’obtention d’un permis unique	1989
1. Introduction de la demande	1989
2. Instruction de la demande	1990
3. Délivrance du permis unique	1991
4. Adresses des autorités régionales pour l’introduction d’une demande de permis	1992
Situation récapitulative pour les ressortissants de l’EEE	1993
1. Préalable	1993
2. Droit au séjour	1994
3. Accès au travail	1995
Situation récapitulative pour les ressortissants de pays tiers	1996
1. Préalable	1996
2. Première hypothèse: une durée de séjour et d’occupation de 90 jours maximum	1997
3. Deuxième hypothèse: une durée de séjour et d’occupation supérieure à 90 jours	2003
Chapitre XVI Une occupation transfrontalière	2007
I Une occupation transfrontalière au sein de l’Union européenne	2007
Scénario 1. Transfert vers un autre Etat	2008
1. Etablissement d’un nouveau contrat	2009
2. Quel est le droit du travail applicable?	2010
3. Quel Etat va prélever les cotisations sociales?	2014
4. Applications concrètes	2015
Scénario 2. Détachement temporaire dans un autre Etat	2022
1. Situation visée	2022
2. Etablissement d’une convention de détachement	2023
3. Quel est le droit du travail applicable?	2024
4. Quel Etat va prélever les cotisations sociales?	2027
5. Applications concrètes	2031
Scénario 3. Occupation simultanée dans plusieurs Etats membres	2036
1. Situation visée	2036
2. Etablissement d’un ou de plusieurs contrats	2037
3. Quel est le droit du travail applicable?	2038
4. Quel Etat va prélever les cotisations sociales?	2041
Tableau de synthèse relatif à une occupation transfrontalière au sein de l’Union européenne	2044
Mesures de contrôle et formalités administratives	2045
1. Appréciation de l’existence d’un détachement	2046
2. Renforcement des mesures de contrôle	2047
3. La déclaration “Limosa” obligatoire	2051
4. Dispense d’établir et de tenir certains documents sociaux	2061

5. Tableau récapitulatif – Documents sociaux, déclaration obligatoire Limosa et nouvelles obligations	2063
6. Tenue de documents sociaux par un mandataire en Belgique	2064
II Une occupation transfrontalière en dehors de l’Union européenne	2065
Loi applicable au contrat de travail	2066
1. Maintien du contrat de travail existant	2067
2. Suspension du contrat et conclusion d’un contrat de détachement	2068
3. Rupture du contrat et conclusion d’un nouveau contrat	2069
Etablissement d’un écrit avant le détachement	2070
Les conditions de travail	2071
Respect des dispositions impératives	2072
Régime de sécurité sociale applicable?	2073
Chapitre XVII Les documents sociaux obligatoires	2074
I Le registre du personnel	2074
Établissement d’un registre du personnel	2075
1. Occupation sur un seul lieu de travail	2076
2. Occupation sur plusieurs lieux de travail	2082
Conservation des registres du personnel (général et spécial)	2087
Les registres de présence et de mesure du temps de travail	2088
II Le compte individuel et le décompte de paie	2089
La notion de compte individuel	2090
La tenue et le lieu de tenue du compte individuel	2092
Mentions à apporter sur le décompte de paie et au compte individuel	2093
Communication d’une copie du compte individuel au travailleur	2098
Conservation du compte individuel du travailleur	2099
Le décompte de paie	2100
États particuliers de prestations	2103
1. État des prestations en application de la réglementation sur les heures supplémentaires	2104
2. État des prestations en cas de régime de travail flexible	2108
III Le règlement de travail	2113
Caractère obligatoire du règlement de travail	2113
Utilité du règlement de travail	2114
Contenu du règlement de travail	2115
Établissement du règlement de travail	2118
Communications diverses et lieu de tenue du règlement	2122
IV Le livre de validation	2126
V La déclaration immédiate de l’emploi (DIMONA)	2134
Qu’est-ce que “la déclaration immédiate de l’emploi” (DIMONA)?	2135
Employeurs concernés	2136
Travailleurs concernés	2137
Contenu de la DIMONA	2140
1. Avant l’engagement de chaque nouveau travailleur (= déclaration d’entrée) (“Dimona In”)	2141
2. En cas de départ du travailleur (= déclaration de sortie) (“Dimona Out”)	2147
Avis de réception DIMONA et attribution d’un n° DIMONA	2148

Rectifications et/ou annulations	2150
Modalités de transmission de la DIMONA	2151
Consultation et accès au réseau Extranet de la sécurité sociale	2152
Sanctions applicables (civile, pénale ou administrative)	2153
VI Envoi et archivage électronique de certains documents sociaux	2156
VII Tableau de synthèse relatif à la conservation, par l'employeur, des principaux documents sociaux	2161
Chapitre XVIII L'emploi des langues dans les entreprises	2162
Région flamande	2163
Région wallonne	2171
Autres régions: "Bruxelles-Capitale" – Région Allemande – Communes à "facilités"	2176
1. "Bruxelles-Capitale" (19 communes)	2179
2. Région de langue allemande	2180
3. Communes à "facilités"	2181
Observations générales et communes aux régions	2183
Chapitre XIX La protection de la vie privée au travail	2184
I Respect de la vie privée: introduction	2184
II Le règlement général sur la protection des données (RGPD)	2185
Quand le RGPD s'applique-t-il et quelles sont les données protégées?	2186
Quelle protection garantir? Six principes de base	2190
Les droits de la personne concernée	2191
Mise en œuvre du RGPD: feuille de route	2199
1. Base juridique du traitement	2200
2. Données à caractère personnel sensibles	2205
3. Données à caractère personnel pénales	2206
Formalités	2207
1. Registre des activités de traitement	2208
2. Etablissement d'une politique de confidentialité	2211
3. Le règlement de travail et l'avenant au contrat de travail	2212
4. Pendant combien de temps les données à caractères personnel doivent-elles être conservées?	2213
5. Transfert vers des pays en dehors de l'UE (RGPD, art. 44-50)	2214
6. Le délégué à la protection des données: pas toujours obligatoire	2215
Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	2216
Sanctions	2217
Preuve recueillie irrégulièrement	2218
III Secret des communications électroniques	2219
IV Contrôle des données de communication électronique (CCT n° 81) ou contrôle de l'usage d'internet et de la messagerie électronique	2224
Objet de la CCT n° 81	2225
Modalités de contrôle des données de communication électroniques	2228
1. Principe de finalité	2229
2. Principe de proportionnalité	2230
3. Principe de transparence (= information préalable des travailleurs)	2231
Individualisation des données de communication électroniques	2234
V Conséquences éventuelles liées à un contrôle des moyens de communication	2237

VI Réglementer l'utilisation des nouvelles technologies	2241
Chapitre XX Transfert ou cession d'entreprise	2242
Transfert conventionnel d'entreprise	2243
1. Champ d'application	2243
2. Information et consultation des représentants des travailleurs	2248
3. Maintien du contrat et des conditions de travail	2249
4. Questions particulières	2253
5. Protection contre le licenciement	2256
6. Responsabilité solidaire du cédant et du cessionnaire	2257
Réorganisation judiciaire et transfert d'entreprise sous autorité de justice	2258
Reprise d'actif après faillite et réengagement de travailleurs	2266
Intervention du Fonds de fermeture: indemnité de transition	2270
Chapitre XXI Le licenciement collectif	2276
I Aperçu général	2276
II Information et consultation des représentants des travailleurs	2278
Notion de licenciement collectif	2278
Entreprises concernées	2282
Procédure de consultation des représentants des travailleurs	2285
1. Information – consultation	2285
2. Notifications à l'office de l'emploi et de la formation (FOREm – VDAB – Actiris) et à l'autorité fédérale	2287
Notification du projet de licenciement et délai d'attente	2288
1. Notifications officielles	2288
2. Délai d'attente avant de procéder au licenciement collectif	2291
Contestation de la procédure d'information et de consultation	2293
Protection des travailleurs licenciés	2294
1. Travailleurs concernés et périodes de référence	2295
2. Application de la protection	2298
3. Nature de la protection	2300
III Octroi d'une indemnité de licenciement collectif	2303
Notion de licenciement collectif	2304
Entreprises concernées (20 travailleurs au moins)	2305
Travailleurs bénéficiaires de l'indemnité	2306
Montant de l'indemnité	2308
Durée de l'indemnisation	2315
Cumuls non autorisés	2316
IV La gestion active des licenciements collectifs	2317
Employeurs concernés	2318
Travailleurs concernés	2319
Notification de l'annonce de licenciement collectif	2320
Mise en place d'une cellule pour l'emploi	2321
1. Caractère obligatoire ou facultatif	2322
2. La cellule pour l'emploi et divers aspects	2323
3. Alternatives à la mise en place d'une cellule pour l'emploi interne	2327
Inscription du travailleur dans la cellule pour l'emploi	2330
1. Caractère obligatoire de l'inscription	2330
2. Procédure d'inscription	2331

3. Durée d'inscription dans la cellule	2336
4. Délivrance d'une carte de réduction restructurations	2337
Païement d'une indemnité de reclassement	2339
1. Modalités de calcul et de paiement	2340
2. Indemnité de reclassement et indemnité de congé	2341
3. Remboursement partiel de l'indemnité de reclassement	2345
4. Tableau de synthèse - Rupture du contrat dans le cadre de la restructuration	2346
Observations finales	2347
Chapitre XXII La fermeture d'entreprise	2348
I Aperçu général	2348
II La fermeture de l'entreprise	2350
Notions d'entreprise et de fermeture d'entreprise	2350
1. Entreprises et travailleurs concernés	2351
2. Notion de fermeture d'entreprise	2353
Obligations d'information à charge de l'employeur	2360
1. Information préalable à donner aux travailleurs et à certaines autorités	2361
2. Information au fonds de fermeture	2362
Païement d'une indemnité de fermeture	2365
1. Conditions d'octroi	2366
2. Montant de l'indemnité de fermeture	2369
3. Délai de paiement	2370
4. Cumul de l'indemnité de fermeture avec d'autres indemnités	2371
III Rôle et intervention en garantie du Fonds de fermeture des entreprises	2372
Rôle du Fonds de fermeture des entreprises (FFE)	2372
Interventions en garantie du Fonds de fermeture	2373
1. Indemnité de fermeture	2374
2. Rémunérations, indemnités et avantages	2375
3. Indemnité de transition	2379
4. Intervention en cas de force majeure	2380
5. Indemnités complémentaires dues a certains travailleurs protégés	2381
6. Indemnité de prépension	2382
7. Le chômage temporaire	2383
Situations transnationales	2384
Procédure de demande et paiement des interventions du Fonds	2385
Remboursement des sommes payées	2386
PARTIE 4 La sécurité sociale	
Chapitre I L'assujettissement à l'ONSS	2387
I Aperçu général	2387
II Champ d'application de la sécurité sociale	2388
Principe de la territorialité	2388
1. Principe général	2388
2. Détachement à l'étranger	2389
Régime de la sécurité sociale d'Outre-Mer (ex ORPSS ou ex OSSOM)	2401
Travailleurs et employeurs concernés	2403
Extensions de l'assujettissement	2408
Limitations à l'assujettissement	2422
Exclusions à l'assujettissement	2433

Cas particulier d'exclusion: les étudiants	2441
III Obligations de l'employeur	2451
Immatriculation à l'ONSS	2452
Déclaration trimestrielle	2453
Païement des cotisations	2455
Déclaration de cessation d'activité	2456
Formalités liées à l'octroi des prestations	2457
Chapitre II Les cotisations de sécurité sociale	2458
I Base de calcul des cotisations sociales	2458
Rémunérations soumises au calcul des cotisations	2458
Le cas particulier des titres-repas	2462
1. Octroi par convention collective ou convention individuelle écrite	2464
2. Octroi d'un titre-repas par jour de travail effectivement presté	2465
3. Intervention patronale de 6,91 € maximum	2469
4. Intervention du travailleur à concurrence de 1,09 € au moins	2470
5. Durée de validité limitée et mentions obligatoires	2471
6. Titres-repas nominatifs	2472
7. Mentions sur la fiche de paie	2473
8. Possibilité de vérification du solde	2474
9. Délivrance des titres-repas par un éditeur agréé	2475
10. Gratuité de la carte électronique sauf cas de vol ou de perte	2476
11. Dernières précisions utiles	2477
Le cas particulier des primes d'ancienneté	2480
Le cas particulier des indemnités complémentaires accordées à des travailleurs âgés de 58 ans et plus ("fin de carrière en douceur")	2481
Non-assujettissement des libéralités	2484
Non-assujettissement des remboursements de frais professionnels	2485
Revenus de remplacement	2487
Modalités propres à certaines catégories de travailleurs	2488
II Les cotisations sociales (de base et générales)	2493
Cotisations personnelles du travailleur à la sécurité sociale	2494
Cotisations patronales à la sécurité sociale	2495
1. Aperçu général	2495
2. La cotisation patronale de base globale par catégorie d'employeurs/travailleurs (1er janvier 2021)	2497
III Le bonus à l'emploi (ou réduction des cotisations personnelles sur les bas salaires)	2502
Travailleurs concernés	2503
Modalités de calcul de la réduction	2504
1. Étape 1 – Détermination du salaire mensuel de référence (= facteur "S")	2505
2. Étape 2 - Calcul du montant de base de la réduction (= facteur "R")	2509
3. Étape 3 - Adaptation du montant de la réduction effectivement accordée (= facteur "P")	2511
Imputation de la réduction des cotisations personnelles	2514
Moment du calcul de la réduction	2515
IV La réduction des cotisations sociales personnelles pour le travailleur victime d'une restructuration	2516
V Cotisations sociales particulières	2521
Cotisation sur le double pécule de vacances (à charge du travailleur)	2522

Cotisation spéciale de sécurité sociale (CSS) (à charge du travailleur)	2523
1. Principes	2524
2. Travailleurs redevables de la cotisation	2525
3. Montant de la cotisation spéciale	2526
Cotisation “Fonds de fermeture des entreprises” (en abrégé FFE)	2529
1. Cotisation de base	2530
2. Cotisation spéciale	2536
Cotisation spéciale sur les indemnités de rupture en faveur du Fonds de fermeture d’entreprise	2541
Cotisation patronale sur le double pécule de vacances (1,6 %)	2545
Cotisation spécifique pour les accidents du travail	2553
Cotisations patronales à un Fonds de sécurité d’existence	2554
Cotisation pour le fonds amiante	2555
Cotisation de modération salariale (A.R. n° 278 et 401)	2557
1. Modération salariale (A.R. n° 278)	2557
2. Cotisation de modération salariale	2558
Cotisation spéciale pour le régime du chômage temporaire	2562
Cotisation au Fonds pour l’emploi en faveur des groupes à risque	2566
1. Principes généraux	2566
2. Conclusion d’une convention	2570
3. Montant et versement de la cotisation	2572
Cotisation pour financer le plan d’accompagnement et de suivi actifs des chômeurs	2573
Cotisation pour la promotion des initiatives concernant l’accueil des enfants	2574
Cotisation de responsabilisation pour cause de chômage économique	2575
Cotisation de solidarité sur le paiement des amendes de roulage	2580
Cotisation CO₂ pour l’utilisation privée d’une voiture de société	2581
Cotisation spéciale dans le cadre du budget mobilité	2588
1. Principes	2588
2. Traitement social des trois piliers	2589
3. Cotisation spéciale pour le troisième pilier	2590
Cotisation d’activation	2591
Cotisation de responsabilisation pour les travailleurs à temps partiel involontaires bénéficiant d’une allocation de garantie de revenus	2596
Accroissement de l’employabilité – cotisation spéciale dans le cadre de l’ensemble des mesures concernant le licenciement de l’article 39ter de la loi relative aux contrats de travail	2602
Accroissement de l’employabilité - cotisation de solidarité dans le cadre du budget formation de l’accord pour l’emploi	2606
Cotisations et retenues (dites Decava) sur un régime de chômage avec complément d’entreprise (RCC) (= anciennement, prépension conventionnelle)	2610
1. Indemnités visées	2611
2. Cotisations patronales	2612
3. Retenue à charge du chômeur avec complément d’entreprise	2623
4. Reprise du travail	2632
5. Versement de la cotisation patronale et de la retenue	2637
6. Formalités administratives	2641
7. Tableau de synthèse – Cotisations patronales et retenues sur un régime de chômage avec complément d’entreprise (à partir du 01.01.2017)	2645
Cotisations et retenues (dites Decava) sur les indemnités complémentaires versées à certaines allocations de sécurité sociale (RCIC)	2646
1. Allocations et indemnités visées	2647
2. Cotisation patronales	2649
3. Retenue personnelle	2656
4. Reprise du travail	2660

5. Versement de la cotisation patronale et de la retenue	2665
6. Formalités administratives	2667
7. Tableau de synthèse – Cotisations patronales et retenues personnelles sur l'indemnité complémentaire accordée dans le cadre d'un RCIC	2671
Cotisations spéciales sur certaines indemnités complémentaires de crédit-temps	2672
1. Allocations et indemnités visées	2673
2. Cotisation patronale et retenue personnelle applicable	2675
3. Formalités administratives	2681
4. Tableau de synthèse - Cotisations et retenues sur certaines indemnités complémentaires de crédit-temps	2682
Cotisation sur les pensions et avantages complémentaires (3,55 %)	2683
Cotisation de solidarité sur les pensions légales et extra-légales	2690
Cotisation spéciale de 8,86 % sur les versements en vue d'allouer des avantages extra-légaux en matière de retraite ou de décès prématuré (ex.: assurances groupe)	2695
Cotisation spéciale de sécurité sociale sur les pensions complémentaires (cotisation Wijninckx)	2698
Chapitre III La redistribution des charges sociales	2700
Employeurs concernés	2701
Modalités d'application de la redistribution	2702
1. Ristourne des cotisations	2702
2. Cotisation de compensation	2705
3. Synthèse relative à la redistribution des charges sociales en 2021	2707
4. Application	2708
5. Annulation de la ristourne ou de la cotisation	2709
Procédure	2710
Chapitre IV Les réductions des cotisations patronales – présentation générale	2711
Deux types de réduction: la réduction structurelle et les réductions groupes-cible	2712
Régionalisation de certaines réductions groupes-cibles à partir du 1er juillet 2014	2713
Quelle réduction groupe-cible régionale appliquer?	2714
Principes généraux et caractéristiques communes à toutes les réductions groupes-cibles	2715
1. Montant forfaitaire de la réduction groupe-cible	2715
2. Proratization de la réduction en cas de travail à temps partiel et de prestations trimestrielles incomplètes	2716
3. Cumuls possibles	2717
4. Limitation à des cotisations patronales positives	2718
5. Continuation du bénéfice des réductions "groupes-cibles" en cas de transformation de la structure juridique de l'employeur	2719
6. Situations dans lesquelles la réduction n'est pas accordée	2723
Tableau de synthèse relatif aux réductions des cotisations patronales	2724
Chapitre V Les réductions fédérales de cotisations patronales	2725
I Présentation générale	2725
II Réduction structurelle des charges (= réduction de base)	2726
Employeurs concernés	2729
Travailleurs concernés	2730
Montant forfaitaire de la réduction	2732
1. Détermination de la catégorie à laquelle appartient le travailleur (1 ^{re} étape)	2733
2. Détermination de la rémunération trimestrielle de référence (facteur S) (2 ^e étape)	2734
3. Détermination du montant de base de la réduction (facteur R) (3 ^e étape)	2739
4. Détermination du montant définitif de la réduction (facteur Ps) (4 ^e étape)	2742

III Réduction groupe-cible "Premiers engagements"	2748
Employeurs concernés	2750
1. Pour l'engagement d'un premier travailleur	2751
2. Pour l'engagement d'un 2 ^e travailleur	2752
3. Pour l'engagement d'un 3 ^e travailleur	2753
4. Pour l'engagement d'un 4 ^e travailleur	2754
5. Pour l'engagement d'un 5 ^e travailleur	2755
6. Pour l'engagement d'un 6 ^e travailleur	2756
7. Exclusion de la réduction groupe-cible	2757
Travailleurs concernés	2758
Modalités de l'engagement	2759
Montants de la réduction et modalités d'octroi	2760
1. Situation jusqu'au 31 décembre 2015	2760
2. Situation à partir du 1er janvier 2016	2761
3. Situation à partir du 1er janvier 2017	2767
Intervention dans les cotisations de gestion dues à un secrétariat social	2772
IV Réduction groupe-cible pour diminution du temps de travail en-deçà de 38h/semaine et/ ou instauration de la semaine de 4 jours	2774
Réduction collective et volontaire du temps de travail en-deçà de 38h/semaine	2776
1. Employeurs et travailleurs concernés	2777
2. Montant forfaitaire de la réduction	2778
3. Montant forfaitaire de la réduction pour certains travailleurs à temps partiel	2782
4. Récupération de la réduction	2783
5. Cumuls possibles	2784
6. Formalités	2785
Réduction des cotisations pour organisation du travail sur une semaine de 4 jours	2786
1. Employeurs et travailleurs concernés	2788
2. Montant forfaitaire de la réduction	2789
3. Récupération de la réduction forfaitaire	2791
4. Cumuls possibles	2792
5. Formalités	2793
V Réduction groupe-cible en cas de réduction temporaire de la durée du travail dans le cadre de la pandémie du coronavirus COVID-19	2794
Introduction	2795
Employeurs et travailleurs concernés	2796
Période d'application	2797
Réduction de la durée du travail	2798
Réduction groupe-cible	2799
Compensation salariale	2800
Formalités	2801
VI Réduction groupe-cible pour les travailleurs du secteur HORECA	2802
VII Réduction Maribel social – entreprises du secteur non marchand	2806
Employeurs concernés	2808
Travailleurs pris en considération	2809
Montant de la réduction	2810
Conditions et modalités d'octroi de la réduction	2811
Cumuls possibles	2812
Chapitre VI Les réductions régionales de cotisations patronales	2813
I Présentation générale	2813

II Réduction groupe-cible Travailleurs âgés	2814
Région flamande	2815
1. Employeurs concernés	2817
2. Travailleurs concernés	2818
3. Montant et durée d’octroi	2819
Région wallonne de langue française	2820
1. Employeurs concernés	2822
2. Travailleurs concernés	2823
3. Montant et durée d’octroi	2824
Région de Bruxelles-Capitale	2825
1. Employeurs concernés	2827
2. Travailleurs concernés	2828
3. Montant et durée d’octroi	2829
Communauté germanophone	2830
1. Employeurs concernés	2832
2. Travailleurs concernés	2833
3. Montant et durée d’octroi	2834
III Réduction groupe-cible “Demandeurs d’emploi de longue durée”	2835
Le plan Activa: réduction groupe-cible et activation	2836
Région flamande	2838
Région wallonne de langue française	2839
Région de Bruxelles-Capitale	2841
Communauté germanophone	2842
IV Réduction groupe-cible "Jeunes travailleurs"	2844
Région flamande	2845
1. Employeurs concernés	2846
2. Apprentis et travailleurs concernés (situation à partir du 1 ^{er} janvier 2020)	2847
3. Montant et durée d’octroi	2848
4. Formalités: jeunes travailleurs peu qualifiés	2850
Région wallonne	2851
Région de Bruxelles-Capitale	2853
Communauté germanophone	2854
V Réduction groupe-cible pour travailleur victime d’une restructuration	2856
Région flamande	2857
Région wallonne de langue française	2858
Région de Bruxelles-Capitale	2859
Communauté germanophone	2860
VI Réduction groupe-cible pour le personnel de maison	2861
Région wallonne de langue française	2863
Région flamande, Région de Bruxelles-Capitale et Communauté germanophone	2864
1. Employeurs concernés	2866
2. Travailleurs donnant droit à l’avantage	2867
3. Montant de la réduction et modalités d’octroi	2868
4. Formalités	2871
Chapitre VII Déclaration et paiement des cotisations	2872
I Déclaration multifonctionnelle (DMFA)	2872
Présentation générale de la déclaration multifonctionnelle	2873

Structure de la déclaration multifonctionnelle (dmfa)	2874
Délai et modalités de transmission de la dmfa	2877
II Paiement des cotisations à l'ONSS	2880
Principes	2880
Délais légaux de paiement	2881
Chapitre VIII Le contentieux social – sanctions – prescription	2886
Actions de l'ONSS contre les employeurs débiteurs	2886
Utilisation de la contrainte pour le recouvrement de cotisations	2887
Sanctions civiles et pénales	2888
Le délai de prescription	2891
Privilège de l'ONSS	2896
Suspension de l'exigibilité des créances de l'ONSS	2897
Chapitre IX Les prestations de sécurité sociale	2900
I Les allocations familiales	2900
Principe	2901
Régionalisation	2904
II L'assurance chômage	2907
Conditions d'admission aux allocations de chômage	2908
1. Admission sur la base d'un travail salarié	2909
2. Admission sur la base des études	2913
3. Maintien de l'admissibilité	2919
Les conditions d'octroi	2921
1. Privation d'emploi et de rémunération	2922
2. Perte d'un emploi à temps plein	2925
3. Être apte au travail et respecter une condition d'âge	2926
4. Être et rester inscrit comme demandeur d'emploi	2927
5. Être disponible pour le marché de l'emploi	2928
6. Autres conditions	2929
Les allocations de chômage	2930
1. Dispositions générales	2930
2. Classification des chômeurs	2932
3. Calcul de l'allocation sur un plafond salarial	2937
4. Taux des allocations de chômage et dégressivité de celles-ci	2940
5. Particularités pour certaines catégories de chômeurs	2950
6. Montants des allocations de transition ou d'insertion	2952
7. Précompte professionnel sur les allocations de chômage ou d'insertion	2953
Cas particulier – Les travailleurs à temps partiel	2955
1. Occupation à temps partiel assimilée à un emploi à temps plein	2956
2. Occupation comme travailleur à temps partiel avec maintien des droits	2958
3. Occupation volontaire à temps partiel	2970
Documents de chômage	2976
1. En cas de chômage complet	2977
2. En cas de chômage temporaire	2978
3. Pour le travailleur à temps partiel avec maintien des droits	2982
4. Pour le travailleur prépensionné	2983
5. Les attestations de chômage C63 - RCC	2984
Procédure d'octroi des allocations	2985
III Les pensions de retraite et de survie des travailleurs salariés	2988
Bénéficiaires de la pension de retraite (régime des salariés)	2989

Conditions d'octroi	2990
1. Age de la retraite	2991
2. Cessation de l'activité professionnelle	3001
3. Condition de résidence	3002
Montant de la pension	3003
1. La carrière professionnelle	3004
2. La rémunération	3008
3. La situation familiale	3009
Demande et paiement de la pension	3010
Le travail autorisé des pensionnés	3012
1. Déclaration préalable d'occupation	3013
2. Limites de revenus autorisés	3015
3. Modalités particulières de calcul	3024
4. Sanctions	3025
5. Cumul d'une prestation sociale et d'une pension?	3026
6. Contrat et conditions de travail	3027
IV L'assurance accident de travail	3029
Champ d'application	3030
Accident du travail et accident sur le chemin du travail	3031
Les réparations prévues par la loi	3034
Réparations sur la base du principe de la responsabilité civile	3041
Les déclarations d'accident	3042
V Les maladies professionnelles	3043
Champ d'application	3044
Maladies professionnelles	3045
Les réparations prévues par les lois coordonnées	3046
Procédure	3051
PARTIE 5 Annexes	
Annexe 1 Plafonds de rémunérations	3052
Plafonds de rémunérations en matière de contrats de travail	3052
Annexe 2 Barèmes de précompte professionnel	3053
Précompte sur les salaires payés par mois (à partir du 1^{er} janvier 2021)	3053
Précompte sur les pécules, primes et indemnités de rupture	3054
Adresses utiles	
Registre alphabétique	